

La surprise des gaz asphyxiants

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **60 (1915)**

Heft [1]: **La guerre européenne : avant-propos stratégiques**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA DEUXIÈME BATAILLE D'YPRES

La surprise des gaz asphyxiants.

Le 23 avril, le grand quartier-général allemand communiqua l'information suivante :

« Dans la soirée d'hier, nous avons dirigé une attaque de notre front de Steenstraat à l'est de Langhemarcq, contre les positions ennemies au nord et au nord-est d'Ypres. Nos troupes ont avancé d'un élan, sur une largeur de neuf kilomètres, jusqu'aux hauteurs sud de Pilkelm et à l'est de cette localité.

» En même temps, au cours d'un combat acharné, elles ont enlevé le passage sur le canal d'Ypres, près de Steenstraat et de Het-Sas, et se sont installées sur la rive occidentale.

» Les localités de Langhemarcq, de Steenstraat, de Het-Sas et de Pilkelm ont été prises. Au moins 1600 Anglais et Français et 30 canons, dont quatre pièces lourdes anglaises, sont tombés entre nos mains. »

Ce même jour, 23 avril et le lendemain, l'état-major français confirmait la nouvelle de Berlin, mais en ajoutant la façon dont le résultat avait été obtenu. Les Allemands avaient employé, en grande quantité, des bombes asphyxiantes, dont l'effet avait été senti jusqu'à deux kilomètres en arrière des lignes alliées. Une lourde fumée jaune, partant des tranchées allemandes et poussée par le vent du nord, avait pro-

duit sur les troupes un effet complet d'asphyxie jusque dans les positions de deuxième ligne.

Un supplément d'enquête, notamment l'interrogatoire des prisonniers allemands, établit que le procédé avait fait l'objet d'une préparation méthodique. Outre les bombes, un matériel spécial, des récipients de métal munis de tubes avec robinets, avait été construit, et des batteries de ces récipients réparties sur le front pour un emploi généralisé par un vent favorable.

Afin d'éviter que les émanations atteignent les servants des batteries et les combattants allemands, les soldats étaient pourvus d'engins protecteurs. Dans les troupes d'attaque du 22 avril, certains hommes avaient la tête recouverte de masques volumineux, les faisant ressembler à des scaphandriers; les autres, plus nombreux, portaient sur le nez et sur la bouche une muselière en caoutchouc, en forme de groin, fixée à l'aide d'une élastique passant derrière la nuque. Son extrémité était formée par une paroi percée de plusieurs trous avec, à l'intérieur, un tampon imprégné d'une substance neutralisant les effets des gaz. L'aspiration se fait à travers le tampon, et l'expulsion de l'air aspiré se produit au moyen d'un dispositif métallique placé sur le côté de l'appareil.

Quant aux effets, ils étaient non seulement mortels, — ce que l'on ne saurait reprocher, naturellement, à une arme de guerre, si elle était loyale, — mais très douloureux. Les hommes, expose la commission d'enquête, ressentaient immédiatement des picotements et une irritation intolérable dans la gorge, le nez et les yeux, ainsi que des suffocations violentes et de fortes douleurs de poitrine accompagnées d'une toux incoercible. Beaucoup tombèrent pour ne plus se relever. D'autres, essayant vainement de courir, durent, sous les balles et les obus, se replier en titubant, en

proie à des souffrances cruelles et pris de vomissements dans lesquels apparaissaient des filets de sang. La plupart de ceux qui échappèrent furent malades plusieurs jours. Un certain nombre d'entre eux, malgré les soins prodigués, ne tardèrent pas à succomber à la suite d'accidents pulmonaires causés par l'asphyxie.

L'état-major anglais joignit ses explications à celles de ses alliés. La surprise avait été machinée sur la gauche britannique, dans le voisinage de Bixschoote et de Langhemarcq, au nord du saillant d'Ypres. L'attaque allemande avait débuté par un violent bombardement au moyen d'un grand nombre d'engins produisant des gaz asphyxiants. La quantité produite témoignait d'une volonté bien arrêtée de se servir de ce procédé contraire aux stipulations de la convention de La Haye, dont l'Allemagne est co-signataire, et d'une longue préparation. « La fausse accusation, continuait l'état-major anglais, portée contre nous, la semaine dernière, par les Allemands, d'employer des gaz asphyxiants s'explique maintenant ; il s'agissait évidemment d'essayer de répondre par avance aux critiques des neutres. »

Depuis une quinzaine de jours, en effet, — la première mention a été, sauf erreur, du 9 avril, — les communiqués allemands alléguaient l'emploi de gaz stupéfiants ou asphyxiants tant par les Russes que par les Français et les Anglais. Lorsque se produisit la surprise du 22 avril, avec ses effets cruels, et la preuve évidente que l'état-major allemand laissait protester la signature de son gouvernement à La Haye, l'impression fut aussitôt, dans de nombreux cercles de l'opinion publique, que les Allemands avaient organisé, par avance, une manœuvre morale qui les mît au bénéfice d'une provocation. La remarque du maréchal French parut justifiée.

Ce ne pouvait être toutefois qu'une supposition,

et cette supposition serait restée gratuite si, postérieurement, l'autorité allemande n'avait fourni le fondement qui lui manquait. Sentant apparemment le besoin d'une justification plus solide que de simples affirmations sans preuve, la légation d'Allemagne en Suisse, — peut-être en a-t-il été de même dans d'autres États neutres, — saisit les journaux de l'explication suivante :

Berne, le 12 juillet 1915.

La presse ennemie, ainsi qu'une partie de la presse neutre, publient sans cesse des attaques contre l'Allemagne au sujet de l'emploi des gaz asphyxiants.

Qu'il nous soit donc permis de constater une fois de plus que les Français et les Anglais ont fait usage de cette méthode de guerre longtemps avant l'armée allemande.

Ce fait a été annoncé dans les communiqués du quartier général allemand des 14, 16, 17 et 22 avril 1915. Mais il ressort également d'un document français, à savoir d'un communiqué du ministère de la guerre français. Ce communiqué date du 21 février 1915 ; il est donc de deux mois antérieur à la riposte allemande. Il démontre que l'emploi de gaz asphyxiants a été méthodiquement préparé par les autorités militaires françaises.

Voici le communiqué en question :

« Ministère de la guerre, 21 février 1915.

Notice sur les engins suffocants.

» Les engins suffocants constitués par l'Établissement central renferment un liquide qui, après explosion, répand dans l'air des vapeurs irritantes pour les yeux, le nez et la gorge.

» Ils sont de deux sortes : les grenades et les cartouches.

Grenades.

» Les grenades ont la forme ovoïde. Leur diamètre au centre est de 6 cm., leur hauteur est de 22 cm., leur poids de 400 gr.

» Elles sont destinées aux petites distances et préparées pour être lancées à la main.

» Elles portent une étiquette pendante qui indique le mode d'emploi. Elles sont allumées avec un petit frotteur collé sur une étiquette et doivent être jetées ensuite immédiatement.

» Elles explosent sept secondes après l'allumage. Un petit couvercle en laiton et un bouchon vissé protègent l'extrémité de la fusée d'allumage. Leur but est de rendre intenable les abords de l'endroit où elles explosent. Leur efficacité est fortement diminuée par un grand vent.

Cartouches.

» Les cartouches sont de forme cylindrique. Leur diamètre est de 28 mm., leur hauteur de 10 cm. et leur poids de 200 gr.
 » Elles sont destinées à agir à des distances plus grandes que les grenades.

» Sous un angle de départ de 25 degrés, elles tombent à 230 m. Elles sont à percussion centrale et sont lancées avec le fusil lance-cartouche éclairantes.

» La poudre allume une petite fusée intérieure qui fait éclater la cartouche cinq secondes après qu'elle a quitté le canon du fusil.

» Leur but est le même que celui des grenades, mais en raison de la bien moindre quantité de liquide qu'elles renferment, il est nécessaire d'opérer par salves.

» Précautions à prendre pour l'attaque des tranchées dans lesquelles on a projeté des engins suffocants.

» Les vapeurs répandues par les engins suffocants ne sont pas délétères, au moins à faible dose, et leur action n'est que momentanée ; elle dure un temps variable suivant les circonstances atmosphériques.

» Il convient donc d'attaquer les tranchées où des grenades avaient été projetées et que l'ennemi n'aurait pas évacuées avant que les vapeurs aient complètement disparu. Les troupes d'assaut devront alors être munies de lunettes destinées à garantir les yeux. Elles devront être averties, en outre, que le picotement désagréable qu'elles ressentiront dans le nez et dans la gorge n'est pas dangereux et n'entraîne aucune complication persistante. »

Ce communiqué français ne permet plus aucun doute. Il prouve que les Français se sont servis les premiers de gaz asphyxiants. Leurs reproches adressés à l'armée allemande sont donc particulièrement déplacés. ROMBERG.

Pas n'était besoin d'être grand clerc en exégèse pour prévoir la réponse qu'appellerait cette explication. Elle fut immédiate. Les journaux suisses en furent saisis le 16 juillet par l'intermédiaire de l'agence Havas :

Les journaux suisses publient un communiqué officiel de la légation d'Allemagne à Berne, destiné à prouver que les « Français se sont servis les premiers de gaz asphyxiants ». Pour administrer cette preuve, la légation allemande fait état d'une note française du 21 février 1915, dans laquelle sont donnés des

conseils relatifs à l'emploi de grenades et de cartouches suffocantes. Il suffit de lire cette note pour voir que l'assimilation tentée entre les engins suffocants, dont elle explique l'usage, et les bombes à fumées asphyxiantes utilisées chez nos ennemis témoigne d'une mauvaise foi absolue.

Ainsi que le dit formellement la note française, les vapeurs répandues par les engins suffocants ne sont pas délétères, et leur effet n'est que momentané. La note avertit les troupes qui « doivent occuper les tranchées avant que les vapeurs aient disparu, que le picotement désagréable qu'elles ressentiront dans le nez et la gorge ne présente aucun danger et n'entraîne aucune complication ».

Obliger l'ennemi à évacuer les tranchées au moyen d'un procédé qui ne causerait aucun désordre sérieux et durable à l'organisme des combattants, tel est le problème que l'état-major français s'était efforcé de résoudre, et son souci d'humanité apparaît nettement dans la note officielle publiée par la légation d'Allemagne à Berne.

On chercherait vainement la trace d'un souci analogue dans les procédés de l'état-major allemand. Ses fumées asphyxiantes ont pour but et pour résultat de provoquer de graves désordres dans l'organisme. Elles ont causé de nombreux décès, aussi bien d'ailleurs parmi les troupes allemandes que parmi les troupes alliées.

Entre les engins de nos adversaires et ceux décrits dans la note du 21 février, il y a la même différence qu'entre une boule puante et une aspersion de vitriol.

Discuter la légitimité ou la loyauté du procédé des gaz délétères n'appartient pas à la présente étude. Il suffit de constater que l'autorité allemande a confessé son illégitimité puisqu'elle a éprouvé le besoin d'en rejeter la responsabilité sur ses adversaires. C'est là ce qui constitue la manœuvre morale montée à l'avance et avec soin, comme l'établissent, entre autres, les communiqués cités par M. de Romberg.

Le premier, omis dans la série, celui du 9 avril, se borne à dire qu'en Argonne, les Français ont « de nouveau » fait usage de gaz stupéfiants. Celui du 14 contient une indication inédite intéressante : l'emploi des gaz se fait au moyen de « mines » et ils répandent « une épaisse fumée jaunâtre ». Pour celui du 16, les Français « lancent

toujours plus de bombes remplies de gaz asphyxiants et de balles d'infanterie explosibles ». Celui du 17 passe aux Anglais; ils ont « eux aussi » employés à l'est d'Ypres des grenades et des bombes dégageant des gaz asphyxiants. Et le 22 la surprise se produit.

Cette préparation savamment graduée de l'opinion publique ne manque pas d'habileté. Pourtant, il y a au moins une faille. Il est curieux d'observer que les « mines » et « l'épaisse fumée jaunâtre », mises par le communiqué du 14 avril au compte des Français, ne répondent nullement au document invoqué par M. de Romberg, tandis qu'ils répondent très exactement au procédé et à la nature des gaz qu'emploieront les Allemands.

Dans tous les cas, l'explication du 12 juillet a laissé à désirer. Peut-être a-t-elle suffi en Allemagne. Dans un pays neutre, où les esprits n'ont pas à s'émotionner jusqu'à la cécité par exaltation patriotique, orgueil national ou haine de l'ennemi, c'était une entreprise chimérique de chercher à créer la confusion entre un gaz qui picote les narines et un gaz qui brûle les poumons. De cette manœuvre morale accessoire des gaz asphyxiants, il n'y a lieu de retenir que la persistance du procédé de l'équivoque. On retrouve, dans ce nouveau domaine, ce que l'on a vu à Liège, équivoque entre la ville et les forts; dans le nord de la France, équivoque entre l'opération de la Meuse et la prétendue nouvelle bataille de Reims; ce que l'on a vu sur la Marne et l'Aisne, équivoque entre la retraite imposée et la défensive-offensive. Même dans les accessoires, la méthode ne se démentit jamais.

Il semble que les gaz asphyxiants en aient fourni une seconde preuve. Quelques jours après l'échange d'observations qu'on vient de voir, soit à la fin de juillet, le quartier général allemand fit passer une nouvelle note dans les journaux. Sous le titre *Un aveu*

du commandement français, cette note reproduisait un ordre de régiment du 112^e d'infanterie française, exposant notamment que les obus asphyxiants employés par les Allemands, dans une attaque du 20 juillet, en Alsace, contenaient un produit répandant une odeur très forte, provoquant même les larmes et la toux, mais pas capables de déterminer un empoisonnement. Ces obus, disait l'ordre de régiment, peuvent amener des difficultés dans la respiration, mais non asphyxier au sens propre du terme. En somme, la respiration de ces gaz est très désagréable, mais peu dangereuse.

Sur quoi, la note constatait que les Français, après avoir les premiers employés des obus contenant un gaz poison, avaient accusé partout les Allemands de l'avoir fait. Pourtant, ils savaient, — l'ordre du 112^e régiment en témoigne, — la fausseté de leurs accusations. Eux-mêmes reconnaissent que les gaz allemands ne sont pas mortels, pas même dangereux, mais seulement désagréables à respirer.

Cette justification n'offre qu'un inconvénient, mais il est capital. Que le 20 juillet, des gaz non mortels aient été employés en Alsace ne prouve pas qu'il en ait été de même en avril, dans les Flandres. On s'étonnerait plutôt du retard de la protestation, et l'on serait disposé à croire que l'indignation soulevée par le procédé, et la tache qu'il imprime sur la réputation des chefs responsables, aient amené à demander d'autres formules, entre avril et juillet, aux chimistes du service des munitions.